

Action gratuite avec code – Conditions générales

I. Dispositions générales

1. Ce programme ne constitue pas une loterie, un jeu de hasard ou une tombola au sens de la législation française.
2. Ce programme a pour objectif de promouvoir l'investissement auprès des particuliers.
3. Ce programme ne constitue pas une recommandation d'investissement ni une information recommandant ou suggérant une stratégie d'investissement au sens du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement sur les abus de marché) et abrogeant la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil et des directives 2003/124/CE, 2003/125/CE et 2004/72/CE de la Commission, et au sens du règlement délégué (UE) 2016/958 de la Commission du 9 mars 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes techniques de réglementation relatives aux modalités techniques de présentation objective des recommandations d'investissement ou d'autres informations recommandant ou suggérant une stratégie d'investissement, ainsi qu'à la divulgation d'intérêts particuliers ou d'indications de conflits d'intérêts. En outre, ce programme ne constitue pas non plus un autre type de conseil, y compris dans le cadre du conseil en investissement au sens de la loi du 29 juillet 2005 sur le commerce des instruments financiers. L'octroi d'une action gratuite au Client ne constitue pas une recommandation concernant l'acquisition ultérieure d'actions spécifiques.
4. La participation est volontaire et nécessite l'acceptation intégrale des présentes conditions générales.

II. Définitions

1. Promotion – désigne la promotion « Action gratuite », organisée par XTB S.A., succursale française, en coopération avec ses partenaires.
2. Organisateur / XTB désigne XTB S.A., dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Prosta 67, 00-838 Varsovie, inscrite au registre des entrepreneurs tenu par le tribunal de district de la capitale Varsovie à Varsovie, 13e division commerciale du registre national des tribunaux, KRS 0000217580, NIP 527-24-43-955, REGON 015803782, capital social et capital libéré de 5 878 462,55 PLN. XTB S.A. exerce ses activités conformément à l'autorisation de l'Autorité polonaise de surveillance financière du 8 novembre 2005.
3. Le terme « Participant » désigne un nouveau Client qui participe à la Promotion et remplit toutes les conditions requises.
4. Le terme « Client » désigne une personne qui a suivi l'intégralité du processus d'inscription et approvisionné son compte.
5. La « Récompense » désigne une action Intel gratuite d'une société cotée en bourse sélectionnée par l'Organisateur.
6. Le terme « Compte » désigne un compte d'investissement ouvert auprès de XTB, quelle que soit la devise dans laquelle le compte est ouvert.

7. Les Conditions générales désignent les conditions générales de prestation de services consistant en l'exécution d'ordres d'achat ou de vente de droits de propriété et de titres, ainsi que la tenue de comptes de droits de propriété et de comptes de trésorerie par XTB S.A.
8. Partenaire : une personne indépendante, qu'il s'agisse d'une personne physique exerçant une activité commerciale et/ou d'une société, agissant dans le cadre de ses activités commerciales et engagée dans des activités de publicité et de marketing, qui a conclu le Contrat avec XTB et dispose de son propre code de parrainage individuel.
9. Code de parrainage : code de référence spécial reçu du Partenaire, qui doit être fourni lors de l'ouverture d'un Compte.
10. Application mobile XTB – application mobile par laquelle XTB fournit ses services, disponible sur l'AppStore ou Google Play.
11. Groupe XTB - un groupe international de sociétés dont l'activité principale consiste à fournir des services liés au trading et à l'investissement dans des produits financiers, ainsi que des solutions technologiques associées. Le groupe est composé de sa société mère, XTB S.A., dont le siège social est situé à Varsovie (Pologne), et de ses différentes succursales et filiales, qui opèrent comme une seule entité économique sous un contrôle commun et avec des intérêts partagés.

III. Conditions de participation

1. La Promotion est ouverte aux personnes physiques jouissant de la pleine capacité juridique et ne participant pas à la Promotion dans le cadre d'une activité commerciale ou professionnelle. Les personnes morales ou les entités juridiques sont exclues.
2. Les participants qui ouvrent un compte auprès de la succursale française de XTB sont éligibles à la Promotion.
3. La Promotion est réservée aux nouveaux clients qui n'ont pas eu de compte ouvert auprès du groupe XTB au cours des 12 derniers mois.
4. Le participant n'a pas bénéficié de Promotions antérieures ni de bonus de bienvenue (« welcome bonus ») de la part de XTB.
5. Le participant ne peut prendre part qu'à une seule Promotion, ce qui signifie qu'il n'a pas accepté de participer à un autre programme promotionnel organisé simultanément par XTB. Si le client participe actuellement à une autre promotion, il ne recevra pas d'action gratuite dans le cadre de la présente promotion.
6. Le participant doit être une personne ayant sa résidence fiscale dans l'Union européenne.
7. Le participant doit être éligible à l'ouverture d'un compte et satisfaire à toutes les conditions spécifiées dans les Conditions générales.
8. Seuls les 230 premiers participants peuvent prendre part à la promotion.
9. Pour participer à la promotion, vous devez disposer d'un code de parrainage provenant de l'un des partenaires :
 - a. Arioli
 - a. Carlo
 - a. Cosmos
 - b. IVT

10. Les codes de parrainage seront mis à disposition par les partenaires via leurs canaux de communication ouverts, c'est-à-dire leurs sites web et leurs réseaux sociaux.

IV. Procédure du programme

1. Pour pouvoir bénéficier d'une récompense :
 - a. Ouvrez un compte auprès de XTB en saisissant l'un des codes de parrainage au début du formulaire d'inscription. Important : vous ne pourrez pas saisir le code de parrainage ultérieurement, veillez donc à le saisir dès le premier écran.
 - a. Pour ouvrir un compte, vous devez vérifier votre identité et remplir certaines conditions concernant vos connaissances, votre expérience et votre aptitude à investir. Toutes les conditions sont disponibles dans les Conditions générales. Vous devez également lire et accepter la documentation contractuelle de XTB. XTB peut refuser d'ouvrir un compte conformément aux Conditions générales.
 - a. Effectuez un dépôt d'un montant quelconque. Pour recevoir votre récompense, vous devez effectuer un dépôt au plus tard dans les 7 jours (168 heures) suivant l'ouverture du premier compte. Un dépôt est considéré comme effectué à la date à laquelle les fonds sont crédités sur le compte. Pour que le dépôt soit effectif, le client doit procéder à l'activation du compte et à la vérification d'identité.
 - a. Acceptez les présentes Conditions générales dans les 7 jours (168 heures) suivant l'ouverture d'un compte, mais au plus tard à la date de fin du programme telle que décrite à la clause 3. de la présente section. **Le consentement ne peut être donné que via l'application mobile XTB.**
2. Vous ne pouvez recevoir qu'une seule Récompense par Participant, quel que soit le nombre de Comptes que vous avez ouverts.
3. La promotion est valable du 1er avril à 10 h au 30 avril à 16 h, ou jusqu'à épuisement des actions disponibles.
4. La récompense sera versée sur votre compte dans un délai maximum de 3 jours ouvrables à compter de la date de crédit du dépôt.

V. Conditions relatives à la récompense

1. La récompense n'est pas transférable et ne peut pas être reçue sous forme de bonus en espèces.
2. L'action sélectionnée (récompense) sera une action Intel (US4581401001).
3. Tous les participants recevront la même action, dont la valeur est soumise aux fluctuations du marché. Le participant accepte que la valeur réelle de l'action au moment du transfert puisse différer de la valeur initialement indiquée ou de celle à la date d'attribution.
4. La propriété de la récompense est entièrement transférée au participant dès son crédit.
5. Il n'y a pas de frais cachés ni de coûts associés à la réception de la récompense.

6. En cas de variation significative de la valeur des actions sélectionnées par l'Organisateur ou d'impossibilité d'attribuer des actions en raison de changements externes des conditions du marché, l'Organisateur se réserve le droit de sélectionner et d'attribuer d'autres actions à leur place.

VII. Exclusion et résiliation

1. XTB se réserve le droit de retenir la récompense si :
 - a. le Participant enfreint les présentes conditions générales.
 - a. des comptes en double sont identifiés ou, selon une estimation raisonnable, un soupçon d'activités frauduleuses est soulevé.
0. XTB se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales, de suspendre ou de mettre fin à la promotion de manière anticipée en cas de :
 - a. modifications de la législation applicable affectant ou susceptibles d'affecter les activités de XTB, y compris les services fournis par XTB ou le service client,
 - a. changements dans l'interprétation de la loi résultant de jugements, résolutions, décisions, recommandations ou autres actes des autorités gouvernementales,
 - a. nécessité d'adapter les Conditions générales aux décisions, instructions, recommandations ou autres positions des autorités de surveillance,
 - a. changement dans le champ d'activité ou dans l'étendue des services fournis ou dans la méthode de prestation des services.
1. Les Conditions générales modifiées seront publiées sur le site web de XTB. De plus, une notification par e-mail sera envoyée aux Participants ayant déjà entamé le processus d'ouverture de compte.

VIII. Réclamations

1. Les principes relatifs à la procédure de dépôt et de traitement des réclamations sont prévus dans les Conditions générales disponibles sur le site web de XTB <https://www.xtb.com/fr/informations-legales>.

IX. Dispositions finales

1. L'Organisateur décline toute responsabilité pour les pertes subies par le Participant, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes indirectes ou consécutives, les pertes d'activité ou de bénéfices, résultant du non-respect par le client des conditions générales de la Promotion.
2. Les présentes Conditions générales entrent en vigueur le 01/04/2026 à 10 h.
3. Les présentes conditions générales de la promotion sont disponibles en français et en anglais. À des fins d'interprétation et de validité juridique, seule la version française fait foi et est juridiquement contraignante.

La version anglaise est fournie à titre informatif uniquement et ne crée aucun droit ni obligation.